

Le salaire de la peur ne fait pas de gagnants

DIFFICILE DE COMPRENDRE, au lendemain du vote sur l'assurance maternité, les raisons de l'échec. Il faudra attendre quelques semaines, le temps que s'émousse l'amertume et que tombent les résultats du sondage Vox réalisé régulièrement après chaque votation. Seules ces indications permettront d'identifier les points de résistance et d'élaborer une réponse efficace.

Mais déjà le témoignage de celles et ceux qui ont participé aux débats de la campagne référendaire signale quelques pistes. Comme un leitmotiv se sont exprimées les craintes quant à l'avenir des assurances sociales. Or un tiens vaut mieux que deux tu l'auras. L'acceptation du relèvement de l'âge de la retraite des femmes dans le cadre de la 10^e révision de l'AVS, le rejet de mesures d'économie même modestes

dans l'assurance chômage et le net refus ce dimanche de la révision de l'assurance invalidité semblent confirmer cette attitude. Si la majorité populaire s'oppose à tout démantèlement de la sécurité sociale, elle joue l'acquis contre tout développement même modeste et justifié.

Le catastrophisme orchestré par les milieux patronaux alémaniques et relayé par les partis bourgeois porte ses fruits.

Le catastrophisme orchestré par les milieux patronaux alémaniques et relayé par les partis bourgeois porte ses fruits

tient lieu de procédure d'assainissement des différents volets de la sécurité sociale: le traitement par petites touches, qu'on croyait indolore, inquiète plus qu'il ne rassure. Le temps est venu de présenter une solution globale avec scénarios alternatifs – prestations, coûts et modes de financement –, et d'ouvrir le débat.

Mais le sentiment d'insécurité prend racine plus profondément. L'environnement international instable, l'érosion des revenus, le chômage, l'emploi aléatoire, des conditions de travail qui se péjorent font partie maintenant du quotidien helvé-

tique. Ce monde change trop rapidement pour une Suisse habituée à vivre loin des cahots du monde.

L'UDC a fait de ce sentiment son fonds de commerce et a instrumentalisé des angoisses légitimes, alors

qu'elles auraient dû être entendues et calmées. Le dynamisme économique, la cohésion sociale comme la participation active de la Suisse à la construction européenne exigent la confiance en soi. C'est pourquoi ni les partis bourgeois ni le patronat n'ont intérêt à flirter avec cette stratégie du pire. C'est pourquoi la gauche politique et syndicale se doit de concevoir des réponses argumentées et crédibles en matière d'assurances sociales, d'asile comme de fiscalité notamment.

JD/GS

Essayé à nouveau, pas pu

«Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage.» Ce sage proverbe de La Fontaine a été contredit par le vote du week-end dernier sur l'assurance maternité. Rappel des étapes.

EN 1984, LE peuple a sèchement rejeté – 84% de non – l'initiative «pour une protection efficace de la maternité». Un projet ambitieux qui visait une répartition égalitaire des rôles au sein de la famille par l'institution d'un congé parental. Une révolution culturelle à laquelle la Suisse n'était pas préparée. Dans le comité d'initiative, Ruth Dreifuss déjà.

Trois ans plus tard, une nette majorité – 71% – refuse une révision de la Loi sur l'assurance maladie incluant une allocation maternité pour toutes les mères. L'arrosage social déplaît visiblement.

Après Flavio Cotti, Ruth Dreifuss

Après ce double échec, Flavio Cotti, alors responsable du dossier, fait le mort. Aussitôt élue en mars 1993, Ruth Dreifuss le place au contraire sur le dessus de la pile. Et quatorze mois plus tard, elle soumet un nouveau projet à la consultation: pleine compensation du salaire pour un revenu plafonné durant seize semaines, financée par un prélèvement paritaire sur le revenu du travail.

La consultation montre à l'évidence que ce projet ne bénéficie pas d'un soutien suffisant. Se succèdent alors

nouvelles propositions et négociations serrées dans lesquelles les femmes de tous les partis jouent un rôle moteur. En fin de course émerge le projet modeste et peu coûteux rejeté dimanche dernier. Maigre consolation, la proportion des opposants, si elle reste forte – 61% –, faiblit néanmoins.

Remettre, encore une fois, l'ouvrage sur le métier

L'échec est cuisant pour toutes celles et ceux qui militent en faveur d'une véritable égalité des droits entre hommes et femmes. Il l'est aussi pour le parti démocrate-chrétien, désavoué dans la quasi totalité de ses bastions, lui qui pour prix de son ralliement avait arraché les prestations de base indépendantes de l'activité rémunérée. Peut-être la goutte qui a fait déborder le vase.

Au-delà des pleurs, de la colère et des grincements de dents, que faire? Remettre une fois encore l'ouvrage sur le métier, bien sûr, puisqu'en démocratie rien n'est jamais acquis ou perdu définitivement. Et en premier lieu faire un sort à cette situation absurde et inique qui voit les femmes interdites de travail après l'accouchement, sans que leur soit garanti un revenu durant cette période. *jd*

Si les Romands s'étaient rendus aux urnes...

DIMANCHE DERNIER, LES électeurs latins, à la notable exception des Genevois, ont, une fois de plus, boudé massivement les urnes. Alors qu'en Suisse allemande la participation s'élève à 46%, le Tessin et la Suisse romande atteignent 39,5%.

Passé le geste de mauvaise humeur du militant politique envers les abstentionnistes, il est intéressant de se demander ce qui se serait passé si les Romands et les Tessinois avaient fait preuve de davantage de sens civique. Pour calculer cette extrapolation, il est nécessaire de faire l'hypothèse, réductrice, qu'à l'intérieur de chaque canton, l'opinion des votants reflète exactement celle des abstentionnistes.

On peut ensuite construire deux cas de figure :

- Dans l'hypothèse où la participation aurait été homogène partout, l'assurance maternité aurait été acceptée par 40% des électeurs (contre 39% en réalité).

- En poussant artificiellement le taux de participation des cantons romands à 50% (avec tout le Valais et tout le canton de Fribourg, mais sans Berne), mais en laissant les taux alémaniques observés, l'acceptation de l'assurance maternité aurait été de 40,2%.

Sans l'excuser, ni l'expliquer, on est donc obligé de pardonner l'abstentionnisme latin... *rn*

Loi sur l'asile: rien n'est résolu

Si la Loi sur l'asile acceptée par le peuple le week-end dernier avait été en vigueur en 1985, Ismail Turker n'aurait pu obtenir l'asile politique en Suisse. Il aurait bénéficié, comme tous les Turcs fuyant le coup d'État, du statut de réfugié de la violence, pendant cinq ans. Aujourd'hui, Ismail Turker est secrétaire syndical au Syndicat interprofessionnel des travailleuses et travailleurs à Genève (SIT). Pourfendeur du travail clandestin, habile négociateur et homme de terrain, Turker porte un regard sévère sur la politique d'asile en Suisse. En réalité, dit-il, on confond politique d'asile, censée protéger les personnes en danger dans leur pays, et politique d'immigration. Ce n'est pas parce que la loi a été acceptée que les problèmes sont résolus. DP poursuit le débat entamé les semaines précédentes (voir DP 1387, 1390).

Au lendemain du week-end de votations, comment expliquez-vous les votes alémaniques, que ce soit sur l'assurance maternité ou sur l'asile?

En Suisse alémanique, le mouvement syndical et les partis de gauche n'ont pas le courage de combattre Blocher. De ce fait, ils s'alignent sur les positions de l'UDC. Quand on n'ose pas affronter un adversaire sur le terrain, on lui laisse le champ libre. Et après, c'est très difficile de reconquérir ce qu'on a perdu.

Fallait-il vraiment lancer deux référendums, un contre la Loi sur l'asile, un contre l'arrêté fédéral urgent?

Oui, quand les rapports de force sont si clairs, un référendum sert aussi à unifier les résistances au niveau national contre toutes les révisions sur l'asile élaborées dans la précipitation, pour répondre aux pressions de l'UDC.

Vous affirmez qu'au fond les requérants d'asile ont remplacé, à bon compte, les saisonniers...

Oui. Je vous donne un exemple. Jusqu'en 1981, il y avait beaucoup de Turcs qui arrivaient en Suisse comme saisonniers, et qui servaient de main-d'œuvre étrangère. Cette arrivée massive de saisonniers turcs n'a jamais posé de problème à l'époque. Quand les permis de saisonniers ont diminué, on a utilisé la Loi sur l'asile. Au fond le contingentement d'étrangers accueillis en Suisse semble déterminé par les besoins de la main-d'œuvre... À partir de 1981, on a même vu certains cantons conseiller aux saisonniers de se déclarer requérants d'asile.

Il a fallu attendre 1985 pour que tout à coup on s'aperçoive qu'il y avait beaucoup de monde qui demandait

l'asile. On a donc ouvert les dossiers, et on a commencé à prendre des mesures plus restrictives.

Deuxième exemple. Au milieu des années quatre-vingt, les administrations ont jugé qu'il y avait beaucoup de Tamouls inscrits en Suisse comme requérants d'asile et qu'il fallait les renvoyer chez eux. Et bien, c'est la société des cafetiers-restaurateurs qui a fait des pieds et des mains afin que les Tamouls puissent obtenir un permis B!

Et les Kosovars?

En 1990, les gens du Kosovo sont arrivés. C'est la troisième vague d'immigration massive. En 1992, les Kosovars ne pouvaient plus venir comme saisonniers. Alors on leur a dit: devenez donc requérants d'asile. Ainsi 12 000 saisonniers se sont transformés en 12 000 requérants d'asile.

Si l'on analyse l'histoire de la migration en Suisse, on s'aperçoit que le nombre de personnes étrangères n'a pas changé. Si on avait gardé le statut de saisonnier tel qu'il a existé pendant longtemps, on aurait le même nombre de migrants qu'aujourd'hui avec la présence des requérants d'asile. On mélange, intentionnellement à mon avis, politique d'asile et politique de l'immigration, et on ment sur les chiffres. En ce sens-là, Blocher a raison de dire que les informations données par l'administration fédérale sont opaques.

L'économie suisse profiterait donc de la lenteur des procédures d'obtention de l'asile politique?

Oui, pour obtenir le statut de réfugié, il faut quatre à cinq ans. C'est très long, les enfants fréquentent l'école, les gens s'habituent à leurs quartiers, le

retour devient plus difficile. Il faudrait des procédures plus rapides, d'environ six mois. L'administration pourrait le faire. Quand elle veut aller plus vite, elle y parvient sans difficulté. Avant, on disait 50 000 saisonniers kosovars, maintenant, on dit 50 000 requérants d'asile. Et au final, on rend suspects les gens qu'on a fait venir.

Y a-t-il beaucoup de requérants d'asile qui travaillent dans les secteurs dont le SIT s'occupe?

Oui, beaucoup dans les cafés-restaurants, chez les paysans, dans le bâtiment. Ce sont des emplois précaires, plus précaires encore qu'au temps du statut de saisonnier, parce qu'on peut les renvoyer quand on veut. De plus les requérants doivent reverser 10% de leur salaire pour remboursement à l'assistance. Or les patrons, censés collecter et redistribuer cette somme à la Confédération, la gardent pour eux. Cela leur permet de payer leur requérants d'asile 10% moins cher dans les secteurs protégés par une convention collective de travail.

Vous voulez dire que la Loi sur l'asile acceptée par le peuple profite à ceux-là même qui s'indignent du nombre élevé d'étrangers?

Mais les paysans qui votent UDC ont tous des travailleurs kosovars. Mais ce sont les leurs. Ils vont les défendre, et tout faire pour freiner le moment du retour. C'est le règne de l'arbitraire et du copinage.

Cette loi discrédite ce pour quoi elle a été créée: donner l'asile politique à des personnes persécutées ou en danger dans leur pays, au profit d'une loi de contingentement de l'immigration. ■

Interview gs

Égalité entre femmes et hommes: un plan d'action pour la Suisse

La Conférence de Pékin montre que la Suisse est prête à faire de nombreux efforts afin d'aider les pays du Tiers-Monde à réaliser une meilleure égalité entre femmes et hommes. Par contre, elle n'applique pas à elle-même les principes qu'elle préconise aux autres.

LE PLAN D'ACTION suisse pour la mise en œuvre de la conférence de Pékin vient à point nommé nous dire et nous rappeler tout ce qu'il y a à faire pour instaurer l'égalité entre femmes et hommes. Le rejet de l'assurance maternité nous fait cruellement sentir que le peuple suisse – ou en tout cas la Suisse allemande – est prêt à soutenir les invalides et les drogués, mais pas les femmes.

L'aspect le plus original du plan de Pékin est sans doute son chapitre économique. Enfin, les femmes sont considérées comme des productrices, des actrices de l'économie, libres d'agir et de faire des choix – et non plus seulement comme des consommatrices et des employées. Elles forment 45% de la population active, il était donc temps qu'on en tienne compte. Or les femmes n'ont pas la même attitude que les hommes face à l'épargne ou à l'investissement. De plus, elles sont en équilibre très instable, voire précaire, jonglant entre le travail rémunéré, les tâches ménagères et d'éducation des enfants, se débattant entre la fiche de salaire, la facture de la garderie et la feuille d'impôts.

Le modèle néo-libéral de l'*homo economicus*

Si le plan d'action propose de comptabiliser le travail effectué par les femmes à la maison, ce n'est pas seulement pour montrer le volume et le prix de ce travail. C'est également pour que les politiques économiques se basent sur la réalité et soient ainsi en mesure de proposer des prestations et des services utiles aux femmes aussi. Dans la théorie économique néo-libérale, l'*homo economicus* est un mâle entre 25 et 50 ans, qui veut maximiser son profit ou son salaire; par conséquent tout le monde est censé agir comme l'*homo economicus*. Or, même si les femmes voulaient s'identifier au modèle et maximiser leur profit ou leur salaire, la plupart d'entre elles ne le pourraient pas faute de moyens et de temps.

En Afrique par exemple, on s'est rendu compte que, quand les prix des légumes augmentaient, la production baissait. Les femmes – qui sont responsables des cultures vivrières comme chez nous –, même si leurs revenus

sont très faibles, préfèrent consacrer plus de temps à leur famille. Et même si elles voulaient produire plus, elles n'en ont simplement pas le temps. Ce comportement est à l'opposé de celui de l'*homo economicus* type néo-libéral. L'OCDE est, semble-t-il, arrivée aux mêmes résultats dans ses recherches en Europe et en Amérique du Nord.

Dépasser les obstacles administratifs

Que faire? Il faut tenir compte de la faiblesse des prestations proposées aux femmes et les améliorer. Pas seulement en augmentant le nombre de crèches mais aussi en mettant sur pied des services économiques appropriés. Quand on entend les chefs des PME se plaindre des banques qui font les difficultés pour accorder des crédits, on peut craindre que les entrepreneures ne soient tout simplement pas prises au sérieux et se fassent renvoyer sèche-ment. Combien de femmes ont développé des activités artisanales pour arrondir leurs fins de mois? Nombreuses sont celles qui pourraient passer à un stade plus productif et créer des emplois. Mais les obstacles administratifs et financiers les découragent. Le plan d'action propose d'étudier et de remédier aux difficultés rencontrées par les femmes investisseuses.

Il est paradoxal que des kyrielles de projets soient développés pour aider les femmes, dans les pays du Tiers-monde, à créer leur entreprise, à produire et à exporter alors que, chez nous, nos administrations n'ont pas encore reconnu le besoin de s'intéresser au problème...

Lala Gagnebin

Brèves

UN TILLEUL PROCHE du Palais fédéral a été dédié à Ruth Dreifuss, la première présidente de la Confédération.

Rappelons l'existence, près des Archives fédérales, d'un chêne dédié à Elisabeth Kopp, première conseillère fédérale.

cfp

Table ronde et responsabilité gouvernementale

La Table ronde a-t-elle des compétences exécutives? Commentaire.

LE DÉCOR, UNE table symboliquement ronde, ne détermine pas le déroulement des conversations et discussions. Une seule chose est assurée: les interlocuteurs se parlent. La Table ronde fédérale, achevée en vingt-quatre heures, fut une consultation-engagement sur des choix gouvernementaux préalables avec variantes négociables et interchangeableables. La Table ronde vaudoise, étalée sur trois mois, fut, elle, l'élaboration même d'une politique budgétaire gouvernementale, donc un mixage des responsabilités.

La claire répartition des compétences veut que le gouvernement décide et que le Parlement ratifie, amende, légifère. Certes le Parlement a aussi des capacités d'initiative par postulat, motion, initiative parlementaire, mais la décision ne tombe qu'après examen et détermination du gouvernement. Cette séparation des rôles et des pouvoirs est essentielle pour déterminer les responsabilités, notamment celle de l'exécutif, élu directement par le peuple dans les cantons. Ce rappel théorique, on s'en excuse, pour qu'après l'euphorie du succès on ne

bute pas sur l'application de mesures concrètes, celles du moins qui ont été décidées à la hussarde.

Lorsqu'on décide, autour d'une table ronde, d'un taux d'impôt, d'une correction de barème, la portée de la décision est claire; elle peut être chiffrée. Avec l'accord du gouvernement, il y a simplement anticipation de l'acte législatif. Lorsqu'on décide du niveau d'une allocation, le cadrage est précis: on peut savoir quels sont les bénéficiaires touchés. Ici encore, le contexte est celui du législatif. La Table ronde se substitue au Grand Conseil.

Il en va autrement lorsqu'on touche à l'organisation administrative dont le gouvernement a la charge. Un exemple qui en a étonné plus d'un. La Table ronde a décidé de regrouper les directions d'établissements scolaires. Ce pouvait être une incitation contraignante. C'est plus: une décision chiffrée. Deux millions d'économie (part cantonale; les communes sont aussi concernées) et près de trente postes de directeurs supprimés. Qui a évalué, après une étude de terrain, ces chiffres? Et qui fera le travail de ces trente, dont on n'imagine pas qu'ils se

contentaient de changer leurs dossiers de place à longueur de journée?

Ici commence la confusion des responsabilités. Que le gouvernement soit incité à revoir l'organisation territoriale scolaire, c'est dans l'ordre des rôles. Mais qu'à l'avance, sans plus ample examen, la cible soit fixée, c'est une confusion des responsabilités.

Il ne s'agit pas de remettre en question l'acquis de la Table. Au contraire. Pour qu'elle entre dans les faits, il faut qu'il y ait accord sur son interprétation. Une transcription à la lettre dans les domaines qui sont de la responsabilité directe du gouvernement n'est concevable que sous réserve d'examen. Si l'examen donne des chiffres différents, il faut accepter d'en soupeser les raisons et les arguments, sans crier à la trahison ou à la parole déniée.

Une fois encore, cette nécessaire interprétation concerne les chapitres seuls qui sont de la compétence gestionnaire du gouvernement. Là on ne voit pas pourquoi une décision prise en trois coups de cuillère à pot devrait l'emporter à la lettre sur l'appréciation du gouvernement qui doit ses comptes au peuple. *ag*

LIBRE CIRCULATION

Des craintes infondées

LA LIBRE CIRCULATION des travailleurs en provenance des pays de l'Union européenne continue de faire peur. Pourtant toutes les prévisions indiquent qu'elle aura une influence positive sur le marché suisse du travail.

Les accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE, tout comme une adhésion de notre pays à l'Europe des Quinze, ne provoqueront pas un afflux de travailleurs sur le territoire de la Confédération (voir *DP* 1389). Et contrairement à une idée reçue, les salariés suisses peu qualifiés n'auront pas à craindre la concurrence de collègues étrangers moins exigeants en matière de paie. Seules les professions très spécialisées et aujourd'hui encore protégées par une politique restrictive de la

main-d'œuvre étrangère – ingénieurs, architectes, informaticiens notamment – se verront confrontées à cette concurrence. Une concurrence par ailleurs bienvenue puisqu'elle stimulera les adaptations structurelles, favorisera la croissance, améliorant ainsi la situation de l'emploi, y compris pour les Suisses peu qualifiés.

Globalement, la faiblesse actuelle et prévisible des mouvements migratoires au sein de l'Union européenne tient pour l'essentiel à trois facteurs. Le niveau de vie et le système social des pays traditionnellement d'émigration se sont améliorés de telle sorte que leurs ressortissants ne désirent plus s'expatrier. Par ailleurs, le marché du travail des pays d'immigration a connu

de profonds changements; la demande de travail non qualifié y est faible, contrairement à la demande de spécialistes qui, elle, ne porte que sur un nombre limité de personnes. Enfin, dans les sociétés développées, le savoir socialement enraciné a gagné en importance.

Il faut également considérer les avantages de la libre circulation pour les jeunes Helvètes qui pourront plus facilement compléter leur formation à l'étranger. De plus les sociétés multinationales, débarrassées du souci d'obtenir des permis de travail, hésiteront moins à maintenir ou à transférer leur siège en Suisse. *jd*

Source: Analyse du professeur Thomas Straubhaar citée par la *NZZ*, 10.6.99.

Médecine ambulatoire: le temps des mesures est venu

Par Fabrice Ghelfi, économiste

Des instruments de maîtrise des coûts de la santé ont été introduits. Mais c'est insuffisant. En particulier, en médecine ambulatoire.

UN DIXIÈME DE notre richesse nationale est destiné à financer notre santé, que ce soit pour la maintenir, la restaurer, la préserver ou pour diagnostiquer des maladies. Parmi ces trente-six milliards de francs, l'assurance obligatoire des soins représente environ 15 milliards, surtout financés par les assureurs maladie à partir de primes individuelles. Cette partie des dépenses de santé repose sur une législation fédérale: la Loi sur l'assurance maladie (LAMal). Il est intéressant de relever que, dans l'esprit des assurés, la problématique de la hausse des coûts de la santé concerne d'abord la LAMal alors que cette loi porte sur moins de la moitié du total des dépenses de santé.

Réformes hospitalières

Ce problème de focalisation touche aussi les personnes qui analysent l'évolution des coûts de l'assurance obligatoire: jusqu'il y a peu, le domaine hospitalier semblait l'unique fautif alors que les prestations ambulatoires ne prêtaient le flanc à quasiment aucune critique.

Pourtant, il faut se rappeler que ces deux groupes de soins reposent toujours sur une prescription médicale. Autrement dit, toute dépense de santé à charge de l'assurance obligatoire doit s'appuyer, à la source, sur l'ordre d'un médecin. Celui-ci, seul ou en équipe, évalue, définit, décide de la qualité et de la quantité des soins requis. Voilà pourquoi une politique de maîtrise des coûts ne peut aboutir à des résultats que si le corps médical y est impliqué.

Dans le domaine hospitalier, la législation autorise des mesures qui ont permis de limiter l'évolution des coûts, parfois dans la douleur. Les responsables d'hôpitaux ont donc agi sur les durées de séjour, l'intensité et les processus des soins; ils ont profité des progrès scientifiques pour développer les hospitalisations d'un

jour, les interventions moins invasives. À l'origine de ces réformes, il a fallu aussi une incitation financière sous la forme d'une enveloppe budgétaire globale ou du paiement au forfait.

Par contre, les outils efficaces de maîtrise des coûts dans le domaine ambulatoire sont absents de notre législation, grâce aux pressions très efficaces des personnes concernées. Ce champ de l'activité sanitaire explique aujourd'hui l'essentiel de la hausse des coûts, il ne saurait dès lors rester plus longtemps préservé de toute contrainte.

Conscientes de cette lacune, nos autorités fédérales ont proposé d'étendre à ce secteur le principe des enveloppes budgétaires et de confier aux cantons la responsabilité d'en fixer les modalités. Une telle possibilité serait certes intéressante, mais elle pose un certain nombre de problèmes.

Quels outils pour la maîtrise des coûts ambulatoires?

Tout d'abord, elle exige le développement d'un important système d'information et de gestion pour définir la répartition interne des ressources, en respectant l'équité entre les multiples partenaires et en maintenant la qualité des soins. Puis, comme les médecins qui s'installent sont plus nombreux que ceux qui cessent leur activité, il faudrait introduire des mesures pour éviter que l'enveloppe provoque des attitudes protectionnistes, contradictoires avec la mise en place des réseaux de soins, des filières de patients et des collaborations entre les professionnels de la santé.

Ensuite, le fait d'introduire un cadre financier global rigide conduit, en cas de dépassement, à une diminution du prix unitaire des prestations; l'effet pervers de ce cas de figure pourrait être de pousser certains praticiens à développer à outrance leurs activités pour compenser une probable baisse de prix par une plus grande quantité de prestations. À terme, un tel réflexe aura un effet négatif sur la qualité des soins.

Enfin, si une forte proportion de patients choisit de s'orienter vers la médecine privée hors enveloppe, il n'est pas exclu qu'ils refusent de financer un systè-

me de soins qu'ils n'utilisent plus.

Cela dit, l'enveloppe budgétaire reste un bon outil de maîtrise des coûts, à la condition de décider de mesures d'accompagnement afin d'en limiter les effets pervers.

Récemment est apparu un second outil destiné à maîtriser les coûts de la santé dans le domaine ambulatoire. Il s'appuie sur deux principes: d'abord il faut plus agir sur l'offre que sur la demande et, ensuite, il faut accroître la pression sur le nombre de fournisseurs de soins plutôt que sur la gamme des prestations offertes.

Un vaste chantier

Dans ce cadre, la proposition – récemment acceptée par le Conseil national – vise, selon des critères prédéfinis, à séparer l'autorisation de pratiquer son art, du droit de facturer aux assureurs au titre de l'assurance de base. Les autorités devraient définir ces caractéristiques d'accréditation. Par exemple, on pourrait exiger que la pratique à la charge de l'assurance de base soit subordonnée à l'âge du praticien (limite à 65 ans), à ses compétences (qualité relationnelle, formation continue) ou à son engagement (obligation de faire des gardes, de se déplacer à domicile). Les praticiens ne remplissant pas ces critères pourraient poursuivre leur activité, mais à titre purement privé et dans la mesure où ils trouvent une clientèle. L'inconvénient majeur de cette proposition réside dans la détermination négociée de ces critères entre les associations concernées et les principaux payeurs.

Il est aujourd'hui devenu nécessaire d'introduire des instruments de maîtrise des coûts de la santé. Mais, avec le vieillissement de la population, le développement de nouvelles pathologies et les progrès technologiques, rien ne dit que les deux outils présentés ici pourront suffire. Parce qu'en parallèle d'autres questions se posent: pourquoi d'un médecin à l'autre constate-t-on des variations de pratiques? A-t-on besoin d'une telle densité de soins lourds? Faut-il développer les capacités de diagnostiquer des maladies non curables?

Vaste chantier, qui va s'ouvrir. ■

Fonction publique: les promesses d'un accord ambigu

L'accord entre le gouvernement genevois et sa fonction publique, venant après le succès de la table ronde vaudoise, annonce-t-il un été socio-politique aussi clément que l'hiver paraissait sombre? Au bout du lac, depuis deux lustres, jamais le climat n'avait été aussi décripé.

CELA FAIT PLUS de dix ans que Genève est entrée, après quelques années d'excès et d'excédents, dans l'ère des déficits et des rattrapages budgétaires, notamment sur le coût de la fonction publique, tandis que sa dette enflait. D'année en année, pourtant, c'était le pilotage à vue, les « négociations » sous la pression du court terme et de la grève. De ce point de vue déjà, l'accord valable pour trois ans, signé le 9 juin par le Conseil d'État et six organisations de la fonction publique, paraît représenter un changement non négligeable.

Jusqu'à présent, pas de réduction du niveau de vie

Durant toute cette période, une seule mesure véritablement structurelle a été prise de manière définitive: la suppression du « rattrapage », cette prime que les fonctionnaires genevois touchaient pour compléter l'indexation annuelle, de rigueur, en vue de compenser également l'inflation de l'année en cours. Pour le reste, les économies internes ont surtout porté sur les effectifs ainsi que sur le freinage – ponctuel mais répété – de mécanismes multiplicateurs prévus par une législation pour l'essentiel toujours en vigueur: l'indexation (tantôt gelée, tantôt partielle, tantôt complète), la progression à l'ancienneté vers un treizième mois complet (tantôt stoppée, tantôt régulière) et l'augmentation automatique du traitement dans une fonction (idem). D'un point de vue macro-économique et sociologique, c'est certes une contraction de la quote-part de la fonction publique – qui reste favorisée par rapport au reste de la société. Mais d'un point de vue individuel, les fonctionnaires, eux, n'ont pas eu à subir une réduction de leur niveau de vie.

L'accord passé est ambigu dans ses effets. Fondé sur une projection de l'augmentation de charges de personnel, il perpétue le type de démarches décrit ci-dessus pour ramener à 246 millions de francs ce que l'auto-

matisme porterait sinon à 333 par diverses astuces: indexation sur six mois, report dans le temps de l'augmentation automatique. Selon le point de vue, on jugera que c'est 246 de trop, ou 87 de trop.

Remettre à plat le statut de la fonction publique

Ce qui est plus intéressant dans cet accord, c'est, pour la première fois, la volonté protocolée de mettre à profit le temps ainsi assuré pour remettre à plat le statut de la fonction publique et ses conditions de rémunération. La contrepartie (mais en est-ce vraiment une tant c'est une condition du succès?), c'est l'engagement d'une négociation à ce propos, selon des modalités qui restent à définir paritairement. L'accord prévoit même une sorte de cogestion de la politique des effectifs par rapport aux demandes des services.

On met là le doigt sur l'ambiguïté structurelle d'une démarche dans laquelle tant le Conseil d'État que ses partenaires trouvent certes leur intérêt: la nature contractuelle de l'engagement. Or institutionnellement, démocratiquement, elle est impossible. Les syndicats négocient pour la fonction publique, mais le gouvernement n'est pas un employeur (il est tout au plus le service des ressources humaines). L'employeur c'est le peuple (initiatives, référendums), le Grand Conseil. C'est de là que découle la nature unilatérale, et non contractuelle, du statut des fonctionnaires auquel leurs organisations sont par ailleurs si attachées. Que le Parlement ait débattu la semaine dernière de l'accord, avant d'approuver la semaine prochaine le budget 1999 qui en découle, ne le lie en rien juridiquement, et encore moins le corps électoral.

L'important est bien ailleurs: dans le climat de sérénité que l'accord peut rétablir. Tout dépendra maintenant de la qualité des propositions et du dialogue que le Conseil d'État parviendra à promouvoir en vue de réformes d'ici la fin

de la législature, en décembre 2001 – c'est également le terme de l'accord conclu. *fb*

Médias

LA FACULTÉ DE droit et des sciences économiques de l'Université de Berne a autorisé, à certaines conditions, la publication de thèses sur WWW et sur CD-ROM. Les premières thèses sont de Messieurs Spahni et von Arb se trouvent l'adresse: http://www.staempfli.com/digital-publications/html_d/idv.html

LA NZZ A entrepris la publication d'une série de brochures sur des sujets d'actualité dans une collection intitulée NZZ Fokus. Les premiers cahiers sont consacrés à *Schareholder Value*, aux ombres de la deuxième Guerre mondiale, à la technologie des gènes, à l'Islamisme et à la globalisation.

LA LIBERTÉ ET son cousin *Le Courrier* ont modifié leur présentation. Au surplus *La Liberté* affiche mieux sa réalité dans un sous-titre nouveau: « Quotidien romand édité à Fribourg »

L'ÉMISSION VOILÀ, DE la Télévision suisse alémanique, a ajouté le Tessin dans son programme d'information sur la vie dans la partie de la Suisse qui ne parle pas l'allemand. L'émission passe le mardi à 21 h 35 sur SF 1.

UN HEBDOMADAIRE GRATUIT n'a pas à informer ses lecteurs. Le dernier numéro de la *ZüriWoche* ne contenait aucune information sur la cessation de parution. On commence à comprendre que l'entreprise déficitaire a tenu compte du lancement envisagé prochainement de deux quotidiens gratuits pour les pendulaires. À suivre. *cff*

Les dégâts du turbo-capitalisme

Il y a une vingtaine d'années, la droite réclamait « moins d'Etat ». Aujourd'hui, les néo-libéraux les plus radicaux ne veulent « plus d'Etat du tout ». Et ne vont pas tarder à l'avouer tout haut.

LES PLUS IMPATIENS l'avouent en privé: vivement qu'on en finisse avec ces organisations internationales qui se prennent pour les polices du commerce mondial, avec ces gouvernements mal inspirés qui s'épuisent à contrôler leurs économies, avec ces syndicats de travailleurs qui défendent des situations et des structures également dépassées.

En clair: les personnes, physiques et morales, qui ont l'envie d'investir et les moyens de le faire doivent enfin pouvoir agir et entreprendre, vite et sans que tout un appareil de lois, contrats et conventions vienne freiner leurs élans.

L'échelle du penseur

Cette liberté débridée, censée créer une économie vraiment dynamique et de nouvelles richesses en masse sinon pour tous, Edward N. Luttwak la nomme turbo-capitalisme. Jolie expression pour un contenu terrifiant, dont l'auteur ne dénonce qu'une partie: il en veut au turbo, au rythme, au côté fonceur, parce qu'il «croit sans restrictions aux vertus du capitalisme» et le répète avec insistance dans son dernier ouvrage traduit en français (*).

M. Luttwak est chercheur au Centre d'études stratégiques et internationales de Washington. Donc habitué à penser à grande échelle dans le temps à venir et l'espace planétaire. Il sait que le turbo-capitalisme, dont la globalisation en cours nous donne un avant-goût déjà fort amer, va encore s'épanouir, puis passer à son tour. Comme ont passé tous les excès. En laissant derrière eux moult effets manifestement malencontreux ou insidieusement pervers.

Intimement convaincu de la supériorité du capitalisme sur tout autre système, du «débilitant socialisme bureaucratique aux grotesques échecs des nationalismes économiques», E. N. Luttwak le voudrait appliqué dans sa pureté, sans dérives ni exagérations. Il ne prend pas le temps de décrire ce régime idéal mais ne met pas en doute la possibilité de l'instaurer.

Il s'attarde en revanche sur les dégâts du turbo-capitalisme et sur le grand dilemme qui en résulte. Il n'a rien contre la mondialisation, il veut que les économies nationales soient libres, il admet que les sociétés aient la maximisation

du profit pour unique finalité. Mais il ne peut manquer d'observer que le turbo-capitalisme, sous prétexte de les dynamiser, dénature les institutions dont il améliore effectivement les résultats économiques. Il sait bien qu'on ne peut impunément transformer en centre de profit un hôpital universitaire, une prison, une haute école, une maison d'édition, une saison théâtrale, une compétition sportive populaire (le marathon, un cas d'école).

En socialiste qui s'ignore totalement, M. Luttwak reconnaît que si la production compte, la distribution peut seule la valoriser, en évitant le gaspillage, social et culturel notamment; que plus la première est libre, plus la deuxième doit être juste. Si la capacité d'investir se concentre sur les meilleurs placements et s'épuise avec les objets les plus rentables, qui financera les activités qui ne rapportent pas autant, pas du tout? Et si les richesses créées à force d'efficacité restent en main de ceux qui les ont générées, comment assurer la nécessaire répartition d'une production largement collective? Même si ces questions restent sans réponse, le turbo-capitalisme passera. Mais sur combien de corps? yj

(* Edward N. Luttwak, *Le turbo-capitalisme. Les gagnants et les perdants de l'économie globale*, Editions Odile Jacob, Paris, 1999.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:

Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:

François Brutsch (fb)

Lala Gagnebin

André Gavillet (ag)

Yvette Jaggi (yj)

Roger Nordmann (rn)

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Fabrice Ghelfi

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Géraldine Savary

Responsable administrative:

Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression: IAM SA, Renens

Abonnement annuel: 90 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

Site: <http://www.domainepublic.ch>

CCP: 10-15527-9